



Régularisation taxes foncières

Par **Pierre55**, le **23/09/2022 à 09:37**

Bonjour
Ayant omis de déclarer la construction d'une mezzanine de 8,33 m² il y a 22 ans (l'entrepreneur m'ayant dit qu'il s'agissait d'un simple aménagement intérieur). J'aimerais régulariser fiscalement la situation.
Comment faire? J'ai juste la facture sachant qu'il y a prescription au niveau de l'urbanisme.
Montant taxe foncière 2000 euros même somme taxe habitation.
La surface ajoutée représente 6 % de l'ancienne surface.
Y aura-t-il amende?
Devrais-je payer les 22 années avec quelle majoration?
Merci d'avance
Cordialement

Par **BrunoDeprais**, le **23/09/2022 à 16:53**

Bonjour,
Voyez directement avec la DGFIP, le cadastre.
La prescription en matière fiscale est de 3 ans, donc vous n'aurez pas à payer 22 ans.